

MAISON FAMILIALE RURALE DES ACHARDS

2, rue Jean Yole 85150 LA MOTHE-ACHARD

Projet d'extension de la Maison Familiale Rurale

ACTE D'ENGAGEMENT (Procédure adaptée)

A.E.

Avril 2018

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure adaptée selon l'Article 28
du Code des Marchés Publics

Numéro du Marché :

Maître de l'Ouvrage : **Maison Familiale Rurale des Achards**
2, rue Jean Yole 85150 LA MOTHE ACHARD

Objet du Marché : **Extension de la Maison Familiale Rurale des Achards**

Nombre de lots : **Les travaux sont divisés en 17 lots**

Lot n° :

Cachet de l'entreprise :

	Montant HT	Montant TVA 20 %	Montant TTC
<i>Tranche ferme</i>			
<i>Tranche conditionnelle</i>			
<i>Montant total</i>			

***A ne pas remplir
par l'entreprise***

Maîtrise d'Oeuvre :

SARL Laurent GUILLON Architecte DPLG
6 rue Port Tabarit 17230 MARANS - ☎ 05.46.01.58.46 📠 05.46.01.59.35

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de l'Association : Madame VERDON.

ARTICLE 1er - CONTRACTANT

(Je soussigné), (Nous soussignés),

Agissant au nom et pour le compte de :

Immatriculation I.N.S.E.E. :

N° de SIRET :

N° A.P.E. :

N° Registre du Commerce (ou Répertoire des Métiers) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

Et après avoir fourni les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'Article 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics ;

(M'engage) (Nous engageons), sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne (me) (nous) lie toutefois que si son acceptation (m'est) (nous est) notifiée dans un délai de CENT VINGT JOURS (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixées par le Règlement de la consultation.

ARTICLE 2 - PRIX (à remplir par l'entreprise)

2.1 - Montant de base

L'évaluation des travaux, objet du lot –

telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire, est la suivante :

Montant Tranche ferme	=	€
Montant Tranche conditionnelle	=	€
Prix total H.T.	=	€
TVA à 20 %	=	€
<hr/>		
PRIX MONTANT TTC €	€

en toutes lettres :

Mois valeur base marché : **Mai 2018**

Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)

Document à remplir par chaque entreprise sous peine de rejet de l'offre

Ne pas oublier de faire précéder les montants d'un « - » en cas de moins-value et d'un « + » en cas de plus-value.

Libellé de la P.S.E. selon C.C.T.P.	Montant € HT	Montant € TTC

2.2 – Variation des prix

Le marché est passé à prix fermes, non révisables, ni actualisables selon les modalités du CCAP.

2.3 - Décision du Maître de l'Ouvrage

Compte-rendu de l'acceptation de (s) prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) n°
Le montant du marché est porté à :

Montant H.T. en €uros

TVA 20 % en €uros.....

En lettres TTC en €uros.....

2.4 - Montant sous-traité

L'annexe du présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations à exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché, cette notification est réputée emporter acceptation de sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations concernant les travaux à sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....
.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations concernant les travaux à faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximum de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (€ TVA incluse)

Le montant maximal de la créance que (je pourrai) (nous pourrons) présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur chargé de l'exécution du lot est ainsi de :

.....
.....

ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux seront exécutés dans le délai de :

Tranche ferme : 1 mois de préparation + 10 mois de travaux (livraison juillet 2019)

- Démarrage prévisionnel des travaux zone D début juillet 2018,

- Démarrage prévisionnel des travaux zone A août 2018 (désamiantage)

Tranche conditionnelle : 4 mois de travaux

à compter de la date de notification de l'ordre de service délivré par le Maître d'Oeuvre qui prescrira de les commencer.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

– du compte ouvert au nom de :

– sous le numéro :

– à (établissement bancaire) :

Fait en un seul original,

A _____, le

Mention manuscrite,
« Lu et Approuvé »
Signature de l'Entrepreneur

ACCEPTION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A, le

Madame la Présidente
de la Maison Familiale Rurale des Achards

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT POUR SOUS-TRAITANT

(1 document par entreprise sous-traitante)

Demande d'acceptation d'un sous-traitant en cas d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

MARCHE

- Titulaire :

- Objet :

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

- Nature :

- Montant en **Euros** TVA comprise :

SOUS TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Numéro d'identité d'entreprise (SIRET) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Adresse :

- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° du compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes.
- Date (ou mois) d'établissement des prix : **Mai 2018**
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'Article 109 du Code des Marchés Publics :

Madame la Présidente de la Maison Familiale Rurale des Achards

- Comptable assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de l'Association : Madame VERDON.

A , le

*Signature du titulaire, précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »*

VU, à
le

Madame la Présidente de la Maison Familiale Rurale des Achards

Reçu notification du présent acte,
le

Signature du sous-traitant,